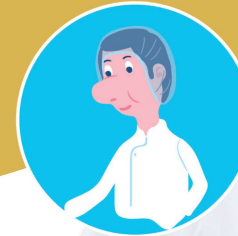
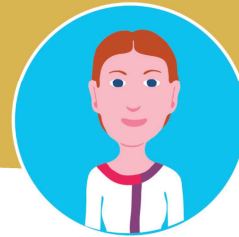


LIVRET D'ACCUEIL

Santé et sécurité au travail



SOMMAIRE

Les acteurs de la sécurité	4
Le respect des consignes de sécurité	5
Alcool, drogues et tabac	6
Les principaux risques dans l'entreprise	7 à 17
Attestation de dotation des équipements de protection individuelle	18
Accusé de réception du livret d'accueil	19

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU LIVRET D'ACCUEIL SECURITÉ

Cet accusé de réception atteste de l'information sécurité à l'embauche. Il doit être rempli et complété à l'arrivée du collaborateur dans son service et adressé immédiatement au Service des Ressources Humaines.

Partie à remplir par le Responsable de Service

Le _____, j'ai présenté l'entreprise, son organisation et les règles en matière de sécurité à notre nouveau collaborateur :

J'ai particulièrement insisté sur les risques généraux rencontrés dans notre activité et les mesures à prendre, ou consignes à suivre pour limiter tous les risques d'accident.

Fait le : _____

Par : _____

Signature du Responsable :

Partie à remplir par le Nouveau Collaborateur

Suite à mon arrivée dans le service : _____

Mon Responsable m'a remis et commenté le livret d'accueil sécurité.

J'ai compris l'importance des consignes de sécurité qui m'ont été exposées et je m'engage à les respecter afin de veiller à ma santé, ma sécurité ainsi qu'à celle des autres.

Fait le : _____

Par : _____

Signature du Collaborateur :

ATTESTATION DE DOTATION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Je, soussigné(e) :

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

Certifie avoir reçu les éléments de protection définis ci-après et être informé(e) qu'ils me seront remplacés sur demande, si nécessaire (cocher les cases selon les cas) :

	Reçu en mains propres	Présents dans mon service, à ma disposition
Chaussures de Sécurité		
Gants anti-chaaleur		
Lunettes de protection		
Masque		
Kit Evacuation Manager		
Autre :		

Nom et signature de la personne
ayant remis les EPI :

Nom et signature de la personne
ayant reçu les EPI :

Sitôt complété, ce document est à retourner au Service des Ressources Humaines

Au quotidien, nous sommes tous exposés à des risques liés à notre activité professionnelle. Aussi, veiller à préserver la santé et la sécurité des collaborateurs est une préoccupation majeure et constante pour laquelle la Direction met l'accent au quotidien.

Il n'y a aucune fatalité, et chacun, employeur comme salarié, doit en être conscient et s'impliquer dans cette démarche.

En qualité d'employeur, la Direction s'engage à tout mettre en œuvre pour vous garantir un environnement de travail sain et assurer votre protection contre les accidents et les maladies professionnelles.

L'encadrement doit s'assurer du fonctionnement sécuritaire du matériel, de la bonne formation des salariés et de l'application des pratiques et des procédures définies.

Chaque salarié doit protéger sa santé et sa sécurité en respectant les pratiques et les procédures définies et adoptées par l'hôtel.

Ce livret vous présente et vous rappelle les principaux risques que vous pouvez rencontrer dans l'exercice de votre mission. Il est impératif que vous en preniez connaissance et que vous mettiez en application les recommandations prescrites.

Adoptez dès à présent les bonnes pratiques !

Vos Responsables, la Direction des Ressources Humaines, le médecin du travail, pilotes et relais de la sécurité au sein de votre établissement, sont à votre écoute pour vous accompagner.

LES ACTEURS DE LA SÉCURITÉ

L'employeur :

Il prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels
- Des actions d'information et de formation,
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Vous, salarié :

Selon l'article L4122- 1 du code du travail, il incombe à chaque salarié de prendre soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.

La Direction des Ressources Humaines, responsable de la sécurité :

Ses missions consistent à :

- Conseiller et assister la direction de l'entreprise sur la politique de prévention et de sécurité,
- En assurer la mise en place, l'animation et le suivi,
- Etablir les programmes de prévention afin de réduire l'exposition aux situations à risque, et ainsi diminuer le nombre d'incidents et accidents.

Le médecin du travail :

Son rôle est préventif et consiste à éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail.

Il ne dispense pas de soin et ne remet ni ordonnance ni arrêt de travail.

Le médecin du travail est le conseiller de l'employeur, des salariés et de leurs représentants.

Il intervient notamment sur :

- L'adaptation des postes et des rythmes de travail,
- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise.

Seul son avis engage l'employeur.

Prévention des risques liés à la propagation de virus

Respectez les gestes barrières en entreprise :



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique

Éviter de se toucher le visage



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir

Respecter les distances d'au moins un mètre avec les autres



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

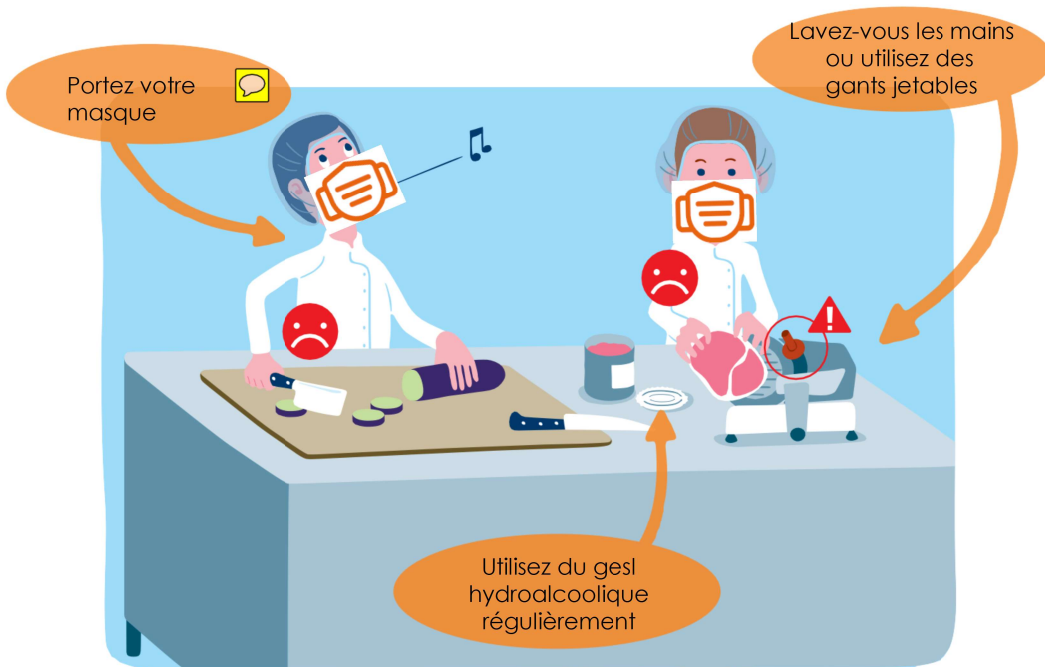
Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Respecter le port obligatoire du masque dès l'entrée dans l'établissement

Prévention des risques liés à la propagation de virus

Respectez les gestes barrières en entreprise :



LE RESPECT DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Règlement intérieur, Consignes de sécurité, Consignes de nettoyage, Consignes d'utilisation du matériel, Consignes de votre responsable, Affichage sécurité...



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ONT ÉTÉ MISES EN PLACE POUR ASSURER VOTRE PROTECTION ET PRÉSERVER VOTRE SANTÉ,

RESPECTEZ-LES STRICTEMENT : NE PAS LES RESPECTER PEUT FAIRE L'OBJET DE SANCTIONS DISCIPLINAIRES

CONSIGNES DE SÉCURITÉ			
INCENDIE 18 ou 112 Evacuation immédiate Ne pas utiliser les ascenseurs Ne pas retourner dans les locaux Ne pas utiliser les équipements électriques	ÉVACUATION Ne pas utiliser les ascenseurs Ne pas retourner dans les locaux Ne pas utiliser les équipements électriques	ACCIDENT SAMU INFIRMERIE HOPITAL RASSEMBLEMENT	PRÉVENTION Porter les équipements de protection individuelle Éviter les zones à risque Ne pas utiliser les équipements électriques
RESPONSABLES SECURITE	INCIDENT PREVENIR	RESPONSABLES EVACUATION	



BLEU = Obligation



LUTTE CONTRE INCENDIE



ROUGE = Interdiction



JAUNE = Avertissement



VERT = Les secours

PRENEZ CONNAISSANCE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

L'ALCOOL ET LE TABAC

L'alcool et les substances psychoactives :

Votre santé et votre sécurité dépendent de votre hygiène de vie.

La consommation d'alcool et/ou de cannabis altèrent la coordination des mouvements, la concentration, et provoquent le ralentissement des réflexes.

La prise de ces substances constitue donc un grave danger, tant en voiture qu'à votre poste de travail, pour vous ou pour les autres.

Il est strictement interdit :

- De consommer de l'alcool sur votre lieu de travail,
- De consommer ou de faire pénétrer sur votre lieu de travail des substances psychoactives (cannabis, autres drogues...),
- D'être sous leur influence pendant la durée de votre travail.



**VOUS N'ETES AUTORISÉ À FUMER OU
À VAPOTER QUE PENDANT VOS
PAUSES
ET AUX ENDROITS PRÉVUS A CET EFFET**

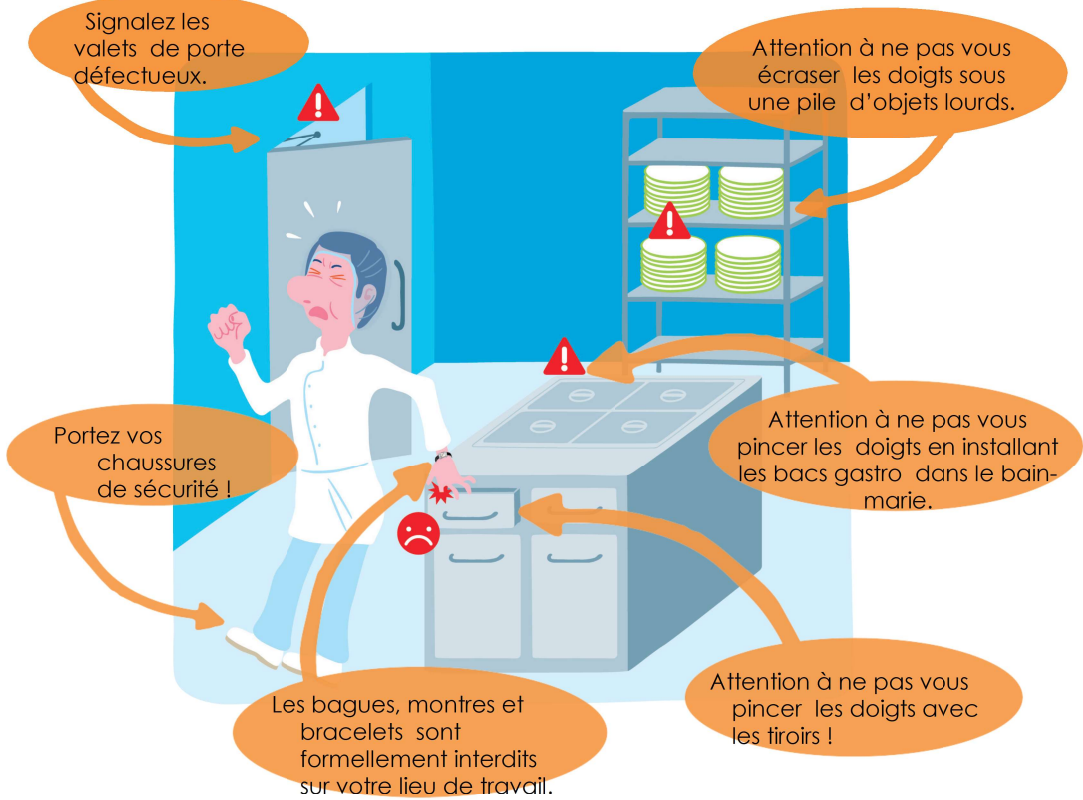
Prévention des risques chimiques

Avec les produits chimiques ne laissez rien au hasard, une erreur ne pardonne pas !



Prévention des risques de pincement et d'écrasement

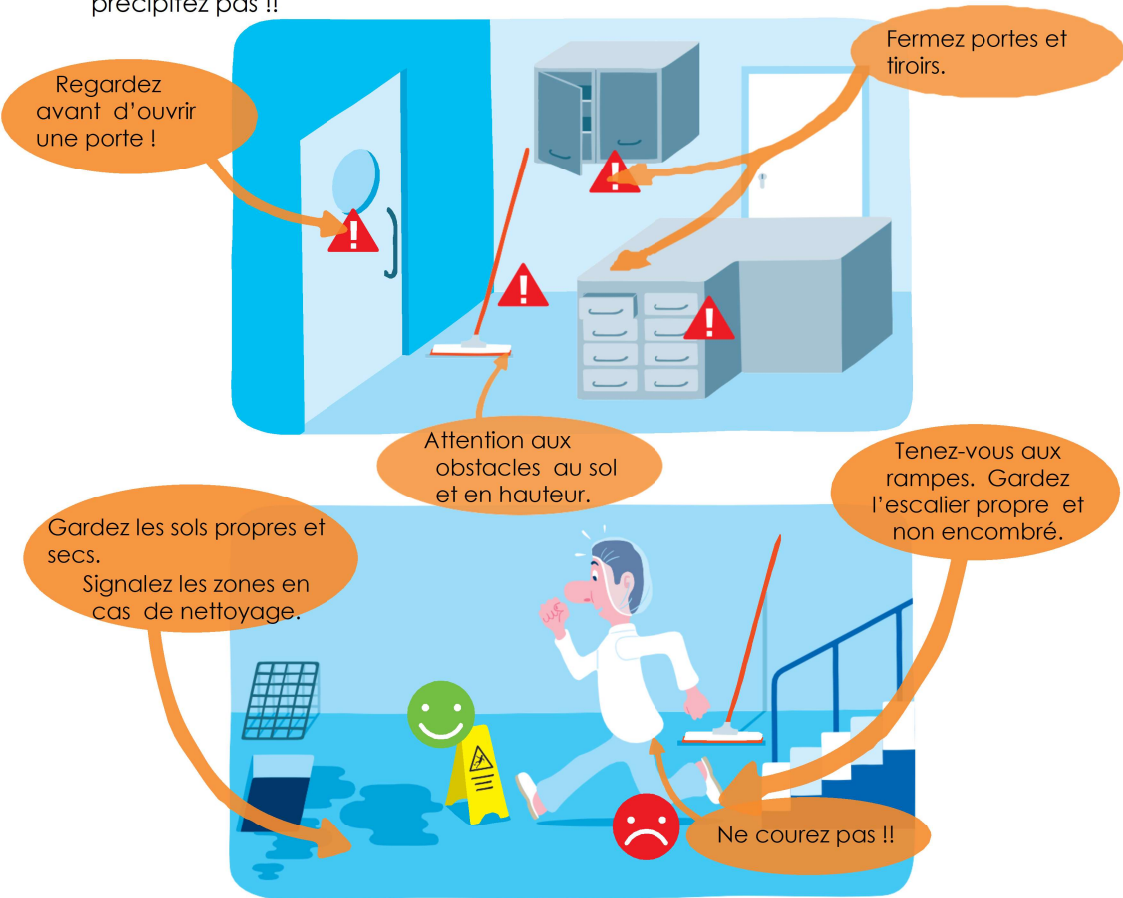
Les occasions de se faire coincer ou écraser sont nombreuses, attention à vos mains !



LES RISQUES PRINCIPAUX DANS L'ENTREPRISE

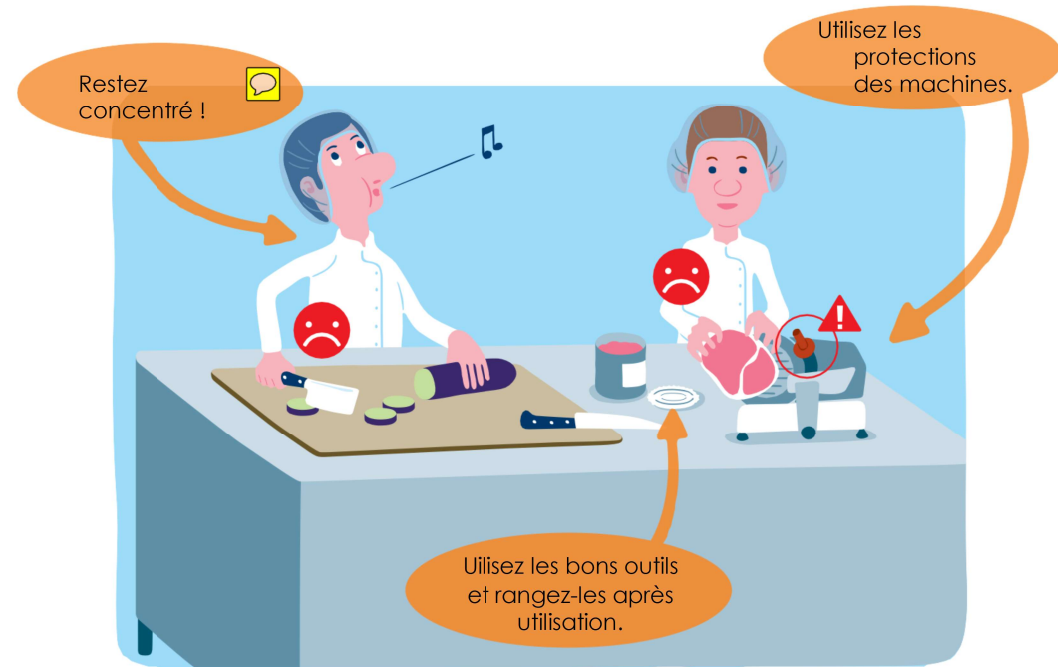
Prévention des chutes et collisions

Évitez les chutes et les chocs : rangez, fermez les portes et surtout ne vous précipitez pas !!



Prévention des risques de coupures

Vos doigts sont précieux : soyez attentifs à tous vos gestes lors de l'utilisation...



Prévention des risques électriques

Electricité et eau ne font pas bon ménage ! Evitez d'utiliser des appareils électriques à proximité des points d'eau. Toute intervention sur matériel électrique doit être effectuée par une personne habilitée.

Les armoires électriques doivent être maintenues fermées à clés. Seule une personne habilitée peut les ouvrir.

Assurez-vous de l'étanchéité des prises et de leurs capots.

Lors de l'utilisation d'une monobrosse, placez le fil sur une épaule pour ne pas risquer de le sectionner.

En cas d'incident, coupez le courant à l'arrêt d'urgence.

Les installations et matériels doivent être maintenus en bon état. Signalez tout défaut (cordon abîmé, capot absent ou cassé...). Débranchez-les avant de nettoyer et en dehors des périodes d'utilisation.



Prévention des risques liés à la manutention

En réception de marchandises et en cuisine, ménagez votre dos, facilitez-vous la vie !

Stockez les objets les plus lourds à une hauteur comprise entre vos genoux et vos coudes.

Pour déplacer les charges lourdes, utilisez un roll ou un chariot.

Adoptez la bonne posture : Pliez-vous en 4

- Placez vous au plus proche de la charge
- Fléchissez les genoux
- Conservez le dos droit
- Utilisez vos cuisses pour vous relever



Prévention des risques d'incendies et brûlures

Soyez vigilants aux sources de chaleur. Protégez-vous des surfaces et matières chaudes.

Une hotte s'entretient et se nettoie régulièrement. En cas de problème, signalez-le immédiatement.

Connaissez l'emplacement de la vanne de coupure gaz, la couper tous les soirs et à tout moment si vous suspectez une fuite de gaz.

Laissez libre accès aux extincteurs et à la couverture anti-feu. Connaissez l'usage de l'extincteur en fonction de son type.

Attendez le refroidissement de l'huile lors de la vidange de la friteuse. Utilisez un contenant adapté en métal. En cas de feu de friteuse, utilisez la couverture anti-feu pour étouffer les flammes.

Attention aux projections d'huile bouillante lors de mes fritures.

Attention aux projections et aux vapeurs d'eau brûlante lors de la cuisson et du débarrassage. Utilisez le matériel adéquat !

Répérez où se trouve le point de rassemblement et le trajet à suivre en cas d'évacuation.

Ouvrez toujours le four avec précaution. Ne restez pas devant la porte. Utilisez impérativement des gants anti-chaleur.

